

% Angles d'Attac

association pour une taxation des
transactions financières et pour
l'action citoyenne

Bulletin d'information mensuel
d'Attac Suisse, Rue des Savoises 15,
1205 Genève - www.suisse.attac.org

Numéro 69 - avril 2010

>>> SOMMAIRE >>>

Fiscalité et démantèlement social - p.1

Agenda et impressum - p.2

L'aboutissement du capitalisme : une crise entraîne l'autre - p.3+4

La nourriture d'abord ! Pour un moratoire
sur les agrocarburants - p.4

Propositions genevoises
pour l'Assemblée constituante - p.5-8

17 Avril 2010 : Journée internationale
des luttes paysannes - p.9

Le forfait fiscal - p.10+11

Pétition contre les licenciements discriminatoires
chez Molino - p.12

Retraites: faisons simple - p.12

Référendum contre la révision
de la loi sur le chômage - p.12

Taxe Robin des Bois - p.12

JAB 2500 BIENNE 4

Retours à attac, rue de l'Orphelinat 15, 2800 Delémont

>>> Fiscalité et démantèlement social >>>

Depuis le tournant néolibéral des années 70-80, les finances publiques sont mises sous pression par une politique des caisses vides qui vise, d'une part à démanteler les services publics et les remplacer par des prestations des entreprises privées - la pénétration des acteurs privés dans le domaine de la santé, des assurances sociales, et en partie dans l'éducation, illustre ce fait - d'autre part, à déplacer la charge fiscale des personnes à haut revenu et fortunées sur les salarié-e-s.

Aujourd'hui, en pleine crise du capitalisme mondialisé, les finances publiques sont mises sous pression par l'intervention massive des États pour renflouer les grandes banques et des entreprises privées. C'est dans ce contexte que la discussion sur « l'impôt juste » regagne de l'importance et que les milieux bourgeois accélèrent les offensives politiques. L'on peut relever dans ce domaine l'activisme de « l'Institut Libéral », Think Tank défendant le capitalisme néolibéral et comptant comme membre Gerhard Schwarz, rédacteur en chef adjoint de la NZZ et futur directeur d'Avenir Suisse.

Cet institut a organisé une journée de formation sur la thématique de l'impôt proportionnel (dit « Flat Tax »), présenté comme un idéal libéral et devant remplacer les impôts progressifs. Les pays d'Europe de l'Est qui ont depuis longtemps introduit la Flat Tax sont notamment pris comme modèles. Les pays de l'Est ne sont pas seulement un modèle pour la Flat Tax, mais également pour « l'assainissement » des finances publiques par des programmes d'austérité. La Hongrie, par exemple, a élevé de 5% la TVA et baissé dans la même proportion les contributions sociales des employeurs. Au même moment, l'âge de la retraite a été généralisé à 65 ans et la treizième rente abolie. C'est donc une grave dégradation des conditions de vie qui sert de modèle pour la Suisse.

Changement de discours dominant

On constate que les impôts indirects tels que la TVA, les primes par tête et les impôts proportionnels ou dégressifs remplacent de plus en plus les impôts directs et progressifs tels que l'impôt fédéral direct sur les revenus et fortunes (IFD). Ce n'est pas une politique d'impôt minimal généralisé que les milieux bourgeois mettent en place, mais bien une politique d'impôt minimal pour les impôts directs et progressifs et une politique d'impôt maximal pour les impôts indirects. Une politique qui déplacerait ainsi massivement la « charge fiscale » des hauts revenus sur les salarié-e-s. Un des buts est la mise en place d'une nouvelle « légitimité sociale » des impôts indirects dans un contexte de caisses vides. C'est à travers cet instrument que les assurances sociales et les services publics seront mis toujours plus sous pression.

Maurizio Coppola
et Alexandre de Charrière



> Genève >

Mardi 20 avril, 20h

Comité mensuel d'attac Genève, Maison des Associations, rue des Savoises 15.

Mercredi 21 avril, 20h

Projection du film: «L'Argent Dette 2», de Paul Grignon, Maison des Associations, 15 rue des Savoises, salle Gandhi. «Renflouements, plans de relance, dettes empilées sur d'autres dettes. Quand tout cela prendra-t-il fin? Comment sommes-nous arrivés à une situation où il n'y a jamais eu autant de richesse matérielle ni de productivité, et où pourtant tout le monde est endetté auprès des banquiers? Et voilà que soudain les banquiers n'ont plus d'argent et que nous, les contribuables, devons renflouer en nous endettant encore davantage! L'Argent Dette II explore l'arithmétique déroutante, frauduleuse et destructrice du système monétaire qui nous tient en otages par une dette constamment grandissante... et envisage des systèmes novateurs d'avenir.»

Samedi 1er mai

Présence d'attac Genève à la fête du 1er mai au parc des Bastions.

Fédération Associative genevoise

Attac Genève a soutenu dès le début la Fédération Associative genevoise (FAGE) qui s'est constituée en 2007 pour que la société civile présente des candidat-e-s à l'élection de la Constituante, chargée par le peuple d'écrire une nouvelle Constitution pour 2012. Elle a deux représentants à son comité, qui se sont présentés à l'élection avec 26 autres représentants du monde associatif. La FAGE a finalement eu trois élus et son comité soutient leur travail et favorise également l'émergence de pétitions et propositions collectives émanant de ses membres.

Attac Genève présente deux propositions collectives qui peuvent être soutenues par toute personne qui le souhaite, en retournant la feuille signée qui se trouve au centre de ce numéro d'Angles d'Attac. Ces personnes en sont remerciées d'avance.

IMPRESSUM

Édité par Attac Suisse, paraît au moins 9x par année
Destiné aux membres et aux abonnés.
Impression et mise en page: Deltagraph, Bienne
Tirage 1'600 exemplaires
Abonnement: veuillez verser 20 francs/année à l'attention d'Attac Suisse, rue des Savoises 15, 1205 Genève - CCP 17-762066-4 en mentionnant distinctement votre adresse.

ONT PARTICIPÉ À CE NUMÉRO :

Maurizio Coppola, Alexandre de Charrière, Edouard Dommen, Gérald Mermet, Christophe Mottiez, Michel Pellaton, Sabrina Scardua, Jane Séligmann, Julien Steiner, Alain Zuber

Le capitalisme entre dans son aboutissement: une crise en provoque une autre, dans un cycle sans fin dont le moteur principal est la spéculation. Après la crise financière et bancaire de la fin 2008, la crise des finances publiques. La mécanique est implacable: sauvetage des banques par une injection massive de liquidités, ralentissement brutal de l'activité, pertes abyssales de recettes fiscales et à l'arrivée l'explosion des dettes et des déficits publics.

La dette des États hors de contrôle

Rappelons ici que la santé financière d'un État est mesurée par deux grandeurs: le déficit public et la dette publique. Le déficit public est la différence entre les recettes et les dépenses d'un État et des administrations publiques de cet État pour une année donnée. La dette publique, elle, résulte des emprunts qui ont été effectués par l'État et ses administrations. Elle augmente donc à chaque fois qu'un déficit public est financé par un emprunt.

Les pays de la zone Euro sont soumis à une discipline économique et budgétaire visant à empêcher une gestion des deniers publics imprévoyante. Ils s'engageaient ainsi à ce que leur déficit et leur dette ne dépassent pas respectivement 3% et 60% de leur produit intérieur brut (PIB). Or, les mesures prises pour lutter contre la crise ont provoqué un dérapage impressionnant des budgets. Quelques exemples:

La spéculation

Les spéculateurs attaquent au point faible de la zone Euro: la Grèce. Ce sont de grands fonds spéculatifs (hedge funds) qui ont sonné la curée il y a quelques mois déjà. Et bien sûr les banques et les fonds de placement suivent pour profiter au maximum de l'aubaine.

Les fonds spéculatifs ont d'abord utilisé essentiellement les «credit default swaps» (CDS) sur les emprunts obligataires de la Grèce et des États les plus faibles de la zone Euro pour s'enrichir. Les CDS sont des espèces d'assurances contre un défaut de paiement. Plus le risque de non paiement est grand, plus le prix des CDS monte. A l'origine, ces produits dérivés s'adressaient logiquement aux détenteurs des obligations, puisque le risque les concerne eux. Ce n'est plus le cas depuis longtemps et c'est là une des dérives du système financier: n'importe qui peut les acheter et les vendre et donc spéculer sur leur valeur. Ils constituent donc un moyen parallèle permettant de parier sur la dégradation de la situation financière d'un pays.

L'Europe s'est émue de cette spéculation et parle d'interdire l'achat de CDS qui ne sont pas utilisés à des fins de couverture. Face à cette menace, les gros hedge funds ont reporté leur spéculation sur un marché bien plus anonyme, celui de la devise européenne (l'Euro), victime de paris massifs à la baisse. On voit donc qu'il est de multiples façons de profiter de la faiblesse d'un État

| Pays | Déficit 2009 (en % du PIB) | Dette 2009 (en % du PIB) |
|------------|-------------------------------|-----------------------------|
| Espagne | 11.4 | 55 |
| France | 8.2 | 76 |
| Grèce | 12.7 | 126 |
| Italie | 5.3 | 116 |
| Portugal | 10.4 | 86 |
| Etats-Unis | 9.9 | 83 |

ou d'une monnaie: on peut spéculer directement sur la baisse de valeur des emprunts d'État ou de la monnaie, mais on peut aussi utiliser des produits dérivés: vente à terme, options, paris sur les CDS, les taux ou les indices. Le choix est grand, le profit assuré et le résultat toujours le même: affaiblissement de la monnaie, augmentation du coût des emprunts et donc aggravation de la crise dans le pays attaqué. C'est à la fois ce que l'on espérait et ce que l'on a provoqué! La Grèce va le payer cher: 6,5% sur son dernier emprunt de 5 milliards d'Euros, soit 200 millions d'intérêt annuel de plus que la normale.

La spéculation, lorsqu'elle est lancée par de gros acteurs du marché (grandes banques, hedge funds) est une prévision autoréalisatrice, donc sans risque. Les comportements de ces acteurs (dans le cas présent: vente d'obligation d'État, vente de la devise attaquée, etc.) vont provoquer les mouvements qu'ils prévoient. En outre, une fois initiée, la dynamique s'autoentretient: tous les spéculateurs se précipitent et interviennent dans le même sens. Ce comportement moutonnier provoque alors une accélération incontrôlable du mouvement qui peut aller jusqu'au désastre. Les États eux-mêmes sont dans la plupart des cas impuissants, leurs réserves de devises fortes ne peuvent suffire. En effet, le volume quotidien moyen échangé chaque jour sur le marché des devises atteignait 3'210 milliards de dollars en 2007 et il est en constante augmentation. L'impuissance des États est patente: on apprend le 2 mars que les dirigeants européens tentent, par leurs déclarations, de dissuader les milieux financiers de parier sur l'aggravation des comptes publics grecs (Le Temps). Ils s'efforcent ainsi d'empêcher que la contagion atteigne d'autres pays comme le Portugal, l'Espagne et l'Italie, ce qui serait désastreux pour l'Euro.

Le scandale de la spéculation contre la Grèce et contre l'Euro atteint ici des sommets inimaginables. La situation est en effet sans précédent: les grandes banques ont été tirées du gouffre à coup de milliards (11'400 milliards de dollars à l'origine, selon l'OCDE). Elles utilisent maintenant l'énorme masse de liquidité mise à leur disposition presque gratuitement pour spéculer contre les États qui les ont sauvées. Elles font monter ainsi le coût des emprunts publics et aggravent le problème des déficits... dont elles sont elles-mêmes à l'origine.

Les mesures d'austérité

L'OCDE l'affirme avec conviction: les pays les plus fortement endettés ne peuvent pas faire l'économie de mesures radicales. Les mesures d'austérité sont forcément obligatoires et les dirigeants avertissent le bon peuple qu'elles seront douloureuses - spécialement pour les pauvres, mais il ne faut pas le dire -. Les remèdes sont toujours les mêmes et conduisent sûrement à l'agonie du patient: coupes sauvages dans les programmes sociaux, hausse de la TVA, réduction du nombre de fonctionnaires, diminution de leur salaire, élévation de l'âge de la retraite, privatisations. Toutes ces mesures (à l'exception de la dernière) se traduisent par une diminution des revenus disponibles et conduisent inévitablement à une aggravation de la récession. Une seule mesure peut être considérée comme positive: la lutte contre la fraude fiscale sous toutes ses formes. Selon la presse, en Grèce, mais aussi en Italie et en Espagne, moins de 40% des indépendants paient des impôts.

On assiste là aussi à quelque chose d'inouï que souligne Frédéric Lordon [1]: «L'ampleur même de la déconfiture du néolibéralisme crée, par ses conséquences, le motif et le prétexte

de sa reconduction à une échelle élargie!... Car, il va falloir trancher dans le vif avec une brutalité sans précédent. On quitte donc le registre de la "réforme" incrémentale en vigueur depuis deux décennies pour entrer dans un régime inédit de bouleversement accéléré.»

Quelles solutions ?

Les pancartes brandies par les manifestants grecs sont pleines d'un élémentaire bon sens. On pouvait y lire: «Taxer les riches», «Grève contre les spéculateurs» et «Les hommes et leurs besoins sont au-dessus des marchés et des profits». Tout est là ou presque.

C'est bien sûr à la finance de payer la totalité du coût de sa crise. La première mesure est donc d'imposer lourdement les banques et les fonds spéculatifs de toutes sortes, leurs managers, leurs traders et leurs gérants.

Une taxe sur les transactions financières est bien sûr envisageable. Les commentaires de F. Lordon à ce sujet rejoignent ceux que j'ai faits récemment, aussi je me permets de les citer: «S'il est permis de douter des mérites de la taxe Tobin comme instrument de transformation radicale des "données" de la spéculation financière internationale, dont elle ne modifie pas fondamentalement les structures, il est cependant utile de se souvenir que, précisément en tant que taxe, elle ne perd rien de ses robustes propriétés fiscales: elle rapporte. Elle rapporte même beaucoup...». Éliminer cette solution reviendrait donc à se priver d'un outil important à court terme, mais il faut se souvenir que son utilisation revient, d'une certaine manière, à cautionner la spéculation.

Une autre solution, qui ne résout pas non plus le problème de fond mais qui est audacieuse et va dans le bon sens, consiste à obliger les grandes banques à prendre à leur compte la totalité

des emprunts obligataires des pays en difficultés. Il s'agirait en outre de fixer une rémunération faible (2% par exemple) et d'interdire aux banques de revendre ces titres et donc de spéculer sur leur valeur. Cette proposition est élégante, puisqu'elle oblige les fautifs à résoudre par eux-mêmes le problème. Malheureusement, j'ai oublié le nom de son auteur.

Toutes ces solutions ne sont que provisoires. Elles ne s'attaquent pas au problème de fond qui est celui du développement des marchés financiers et de la spéculation, développement inhérent au capitalisme néolibéral. La spéculation sur les dettes publiques et les monnaies montrent, si besoin était, que les spéculateurs sont absolument sans scrupule. Ils n'ont aucune morale, aucune empathie, aucune notion de bien ou de mal, aucun remords. Il serait intéressant d'établir le profil psychologique type des spéculateurs, mais on peut affirmer sans trop de risques de se tromper que leur personnalité est proche de celle des criminels psychopathes.

Il s'agit donc d'empêcher, autant que faire se peut, toute spéculation. Le fait que cela ait été envisagé par les pays européens pour les CDS montre que cela est possible. Mais cet exemple démontre aussi qu'il est indispensable d'interdire la spéculation sur tous les produits dérivés, sinon celle-ci se reporte d'un produit sur un autre.

Enfin, parmi les mesures susceptibles de transformer radicalement le capitalisme, citons la socialisation du système bancaire de façon à mettre la finance une bonne fois pour toutes au service de la collectivité. C'est une revendication qu'attache suisse a formulée il y a déjà quelque temps, mais qui conserve plus que jamais toute sa pertinence.

Gérald Mermet

[1] F. Lordon, «Gouvernement sous la coupe des banques / L'urgence du contre-choc», Le Monde diplomatique, mars 2010

>>> La nourriture d'abord !

Pour un moratoire sur les agrocarburants >>>

Attac bienne-jura soutient l'initiative jurassienne qui demande un moratoire sur les agrocarburants. Nous avons déjà présenté dans un précédent numéro le projet absurde d'usine prévu dans la région de Delémont. Aujourd'hui, cette initiative permet de faire un pas supplémentaire contre ce projet. La feuille de signature peut être téléchargée à l'adresse

<http://www.verts-jura.ch/>

Nous reproduisons ci-dessous l'argumentaire en faveur de l'initiative.

Les agrocarburants provenant de monocultures industrielles aggravent les crises alimentaires et les troubles sociaux

Consacrer d'immenses surfaces agricoles pour la production d'agrocarburants prive notre monde de bonnes terres fertiles dont il a besoin pour nourrir sa population. Les monocultures industrielles dédiées à la production d'énergie ou de fourrage mènent à une impasse. Il y a violation du droit à l'alimentation. La lutte contre la faim et la pauvreté est perdue d'avance. Les troubles sociaux augmentent.

Les agrocarburants provenant de monocultures industrielles menacent les forêts tropicales, la biodiversité et les biotopes

Les zones de production des matières premières pour les agrocarburants prennent la place des forêts tropicales, biotopes essentiels pour d'innombrables espèces animales et végétales. Sans compter que les forêts tropicales sont indispensables à l'équilibre écologique de notre planète. L'extension des cultures pour des agrocarburants provoque une destruction massive des forêts tropicales. Dans de nombreuses régions du monde, les populations locales ne jouissent pas des droits démocratiques qui leur permettraient de préserver leur espace vital et la biodiversité naturelle.

Les agrocarburants provenant de monocultures industrielles gaspillent l'eau potable

Pour irriguer les monocultures industrielles destinées à la production d'agrocarburants, on puise sans frein dans les réserves d'eau potable souterraines (nappes phréatiques) et superficielles (rivières). La production d'un litre de carburant à partir de matières premières végétales provenant



de monocultures industrielles nécessite jusqu'à 4000 litres d'eau. Cette ressource vitale est un bien limité qui doit être utilisé en priorité comme eau potable et pour l'irrigation des cultures vivrières. Aucune violation du droit à l'eau ne peut être tolérée.

Les agrocarburants provenant de monocultures industrielles ne remplacent pas les carburants fossiles et aggravent le dérèglement climatique

Les agrocarburants ne remplacent aucun carburant fossile mais sont utilisés en plus. Ils ne font donc que retarder l'inévitable fin de l'ère des énergies fossiles. La destruction par le feu de forêts vierges pour cultiver les matières premières des agrocarburants provoque un bilan CO₂ négatif et une désertification tragique. Les agrocarburants aggravent le bouleversement climatique et retardent la nécessaire reconversion aux énergies durables et renouvelables.

Les agrocarburants provenant de monocultures industrielles augmentent la pauvreté, ils ne

contribuent pas au développement

Les familles de paysans pauvres des pays en voie de développement ne profitent pas des agrocarburants, car les matières premières sont produites par les immenses monocultures des grands propriétaires terriens. Les petits paysans sont souvent expropriés de force et chassés, pour que leurs terres puissent être exploitées pour la production d'agrocarburants. Le développement doit miser sur des techniques adaptées et profiter directement aux populations des pays en voie de développement.

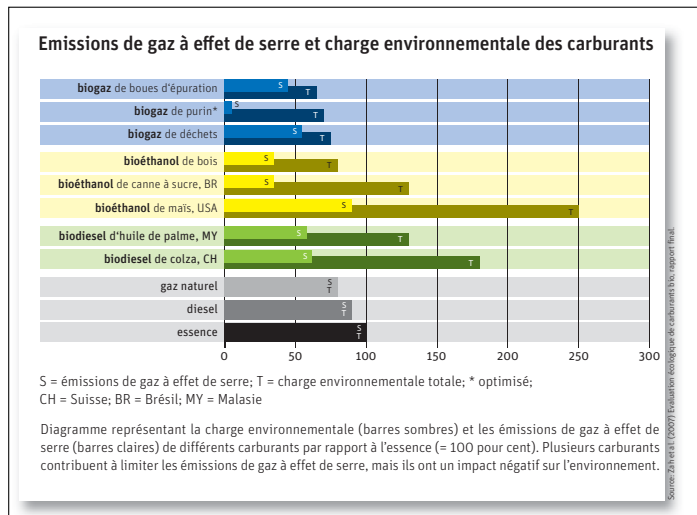


Tableau tiré du magazine ATE, No 1 / 2010



>>> Propositions d'attac genève à la Constituante genevoise >>>

L'association attac, active au sein du mouvement altermondialiste dans plus de 30 pays, demande depuis douze ans la taxation des transactions financières, pour entraver l'effet pervers de la spéculation sur les monnaies de nombreux pays. Cette mesure est aujourd'hui proposée par plusieurs gouvernements et par le Parlement Européen.

Sur le plan régional attac genève souhaite apporter des propositions à la Constituante genevoise dans le domaine de la fiscalité mais aussi sur le rôle et le fonctionnement de la

Banque Cantonale de Genève

Les banques bénéficient d'un pouvoir de création monétaire hérité des siècles passés et basé sur une tromperie des orfèvres de l'époque qui consistait à émettre plus de reçus qu'ils n'avaient d'or hébergé dans leurs coffres (1). Cette tromperie a perduré et se traduit, aujourd'hui, par l'octroi de crédits dont le rapport entre les fonds effectivement détenus par les banques et les crédits qu'elles accordent est de huit pour cent. Ce ratio, validé à nouveau par les Accords de Bâle-II (2), mais pas toujours respecté, confère aux banques un pouvoir de création monétaire injuste et inadmissible.

Le pouvoir de création monétaire, régalien par tradition et justice, c'est-à-dire réservé aux seuls États, ne l'est plus que pour 7 à 15% environ de la masse monétaire, soit l'argent circulant en pièces et billets. Les

85 à 93% restant sont créés par de simples écritures comptables bancaires, à l'occasion de l'octroi de crédits. C'est ce que l'on nomme la monnaie scripturale. Cela constitue un privilège incroyable qui, à travers les intérêts perçus, pour tous les crédits accordés aux différentes strates de l'économie, représente, selon des études crédibles, environ 33 %, en moyenne, du montant de toutes les dépenses de chaque individu !

Aujourd'hui tous les États sont surendettés. L'appropriation par les banques du pouvoir de création de monnaie à travers les crédits oblige les États à emprunter sur les marchés monétaires, en payant des intérêts dont la charge s'accroît sans cesse, les obligeant à diminuer leurs prestations sociales, que ce soit dans les domaines hospitalier, éducatif, ou par l'allongement de l'âge du départ en retraite, la diminution des prestations aux chômeurs, etc.

La justice voudrait que les États puissent créer eux-mêmes les fonds dont ils ont besoin. La logique voudrait aussi que les banques, pour honorer les prêts qu'elles accordent, empruntent à l'État les fonds qui leurs sont nécessaires, en plus de leurs fonds propres. En Suisse ce serait auprès de la Banque Nationale, et il serait juste que les banques s'acquittent auprès d'elle du paiement d'une partie des intérêts qu'elles demandent à leurs clients pour les fonds prêtés. La décision du montant du taux repayé par les banques relèverait du pouvoir politique des chambres fédérales.

Ces dispositions ne pouvant relever que de la Constitution fédérale, la seule mesure possible sur le plan cantonal pour corriger cette injustice serait que la Banque Cantonale prête sans intérêts à l'État et aux communes genevoises, qui seraient ses propriétaires exclusifs, ceux-ci ne payant à la Banque que les frais réels de gestion.

Cette disposition implique que la Banque Cantonale se scinde en deux entités distinctes. L'une, nommée ci-après Banque Cantonale de Genève, s'occupera exclusivement de la gestion des comptes et des crédits aux organismes de l'État, aux communes genevoises, aux organismes de l'économie sociale et solidaire, aux coopératives d'habitation, aux associations à buts non-lucratifs mais aussi à des petites et moyennes entreprises et personnes physiques domiciliées sur le canton.

Comme la gestion de fortune, basée sur la spéculation, avec tous ses effets pervers pour l'économie, n'est pas le rôle d'une entreprise de l'État, l'autre entité, la banque d'affaires, s'occupera sous un nom différent du "private banking", "d'asset management", de "l'ingénierie financière", de "corporate finance" et de "global commodity finance". Ces départements constitueront alors une banque d'affaires classique, cédée prioritairement aux actuels actionnaires privés de la Banque Cantonale.

Livres

- «Pensées et éclaircissements concernant la politique et l'économie politique» de David Millet. Chapitre 2: Les banques et la monnaie, page 117. Accès : <http://manuscritdepot.com/livres-gratuits/pdf-livres/n.david-millet.1.pdf>
- "Une économie au service de l'homme" de Attac. Éditions Mille et une nuits - 2001
- "Un regard citoyen sur l'économie" de André-Jacques Holbecq. Éditions Yves Michel - 2002
- "La monnaie et ses mécanismes" de Dominique Plihon. Éditions La Découverte - 2004
- "Rendre la création monétaire à la Société Civile". Vers une économie au service de l'homme et de la planète de Philippe Derudder. Éditions Yves Michel - 2005

- "Une alternative de société : l'écosociétalisme". Où l'intérêt particulier rejoint l'intérêt collectif de André-Jacques Holbecq - Préface de Patrick Viveret. Éditions Yves Michel - 2005
- "Mais où va l'argent?" de Marie-Louise Duboin. Préface de René Passet. Éditions du Sextant - 2007
- "Les 10 plus gros mensonges sur l'économie" de Philippe Derudder et André-Jacques Holbecq. Éditions Dangles - 2007
- "La dette publique, une affaire rentable". A qui profite le système? de André-Jacques Holbecq et Philippe Derudder. Éditions Yves Michel - 2008
- "La face cachée des banques". Scandales et révélations sur les milieux financiers de Eric Laurent. Éditions Plon - 2009

Films

- "L'Argent Dette" de Paul Grigon, visible sur : <http://vimeo.com/811625>
- "L'Argent Dette 2" de Paul Grignon, visible sur : <http://vimeo.com/8088058>
- "Le jeu de l'argent", l'histoire incroyable de la Réserve fédérale américaine qui, contrairement à ce que tout le monde croit, n'est pas la banque de l'État américain, mais une banque privée, visible sur : http://video.google.com/vid_eoplay?docid=6905682498354316268#

Sites

- www.bankster.tv/indexrename.htm ;
- www.fauxmonnayeurs.org/
- www.chomage-et-monnaie.org ;
- www.aises-fr.org/index.html
- http://fr.wikipedia.org/wiki/Bâle_II

>>> Proposition d'articles constitutionnels >>>

1.- La Banque Cantonale de Genève (BCG), créée par la fusion en 1994 de la Caisse d'épargne de la République et canton de Genève, fondée en 1816, et de la Banque hypothécaire du canton de Genève, fondée en 1847, est une société anonyme de droit public.

2.- Le capital de la Banque Cantonale de Genève est détenu exclusivement, à 50% par le Canton de Genève et à 50% par les Communes genevoises, au prorata de leur population. Son conseil d'administration est composé d'un tiers de représentants élus de l'État de Genève, d'un tiers de représentants élus des Communes genevoises et d'un tiers de représentants élus du personnel de la BCG.

3.- La Banque Cantonale de Genève a une éthique différente des banques ordinaires; sa finalité n'est pas le profit. Sa capacité de création monétaire est réservée prioritairement au Canton et aux Communes. Elle leur prête les fonds dont ils ont besoin, sans intérêt. Ceux-ci assumeront néanmoins la charge des frais réels de gestion.

4.- La Banque Cantonale de Genève contribue également au développement économique de la région, en finançant prioritairement les entreprises citoyennes, c'est-à-dire celles qui respectent des normes éthiques et écologiques maximales et dont l'ensemble des personnes qui y travaillent peuvent participer aux prises de décisions. Elle soutient également les entreprises de l'Économie Sociale et Solidaire, les coopératives d'habitation et les associations. Tous ces organismes peuvent bénéficier de taux d'intérêts réduits. Elle peut également accorder des crédits à des petites et moyennes entreprises et à des personnes physiques domiciliées sur le canton, mais à des taux comparables à ceux pratiqués par les autres organismes bancaires.

5.- Les services du canton et des communes ont l'obligation de déposer leurs avoirs liquides exclusivement auprès de la Banque Cantonale. Il en est de même pour les entreprises, les associations et autres organismes et personnes bénéficiant de crédits accordés par la Banque.

| | NOM (maj) et Prénom (min) | Adresse complète | Signature |
|----|---------------------------|------------------|-----------|
| 1 | | | |
| 2 | | | |
| 3 | | | |
| 4 | | | |
| 5 | | | |
| 6 | | | |
| 7 | | | |
| 8 | | | |
| 9 | | | |
| 10 | | | |

Nous vous remercions d'avance de votre soutien à cette pétition. Pour avoir plus de poids et d'influence auprès de la Constituante elle doit être soutenue donc signée par au moins 500 personnes. Merci de la transmettre par tous les moyens possibles au plus grand nombre de personnes. Ces listes, même avec une seule signature, devront être postées le plus vite possible, mais au plus tard le vendredi 26 mars et adressées à :

ATTAC – Genève, Pétitions Constituante, rue des Savoises 15, 1205 Genève

Les pétitions signées pourront encore être envoyées après cette date. Même si elles n'auront plus la même importance que les 500 premières signatures reçues, elles viendront néanmoins renforcer le processus.

(par ordre alphabétique des auteurs)

"Par essence, la création monétaire ex nihilo que pratiquent les banques est semblable, je n'hésite pas à le dire pour que les gens comprennent bien ce qui est en jeu ici, à la fabrication de monnaie par des faux-monnayeurs, si justement réprimée par la loi. Concrètement elle aboutit aux mêmes résultats. La seule différence est que ceux qui en profitent sont différents."

Maurice Allais, Prix Nobel de Sciences Économiques en 1988.

"Lorsqu'un gouvernement est dépendant des banquiers pour l'argent, ce sont ces derniers, et non les dirigeants du gouvernement qui contrôlent la situation, puisque la main qui donne est au-dessus de la main qui reçoit. [...] L'argent n'a pas de patrie ; les financiers n'ont pas de patriotisme et n'ont pas de décence ; leur unique objectif est le gain."

Napoléon Bonaparte, Empereur Français, (1769-1821).

"Il est appréciable que le peuple de cette nation ne comprenne rien au système bancaire et monétaire, car si tel était le cas, je pense que nous serions confrontés à une révolution avant demain matin."

Henry Ford. (1863-1947)

"Le procédé par lequel les banques créent de l'argent est tellement simple que l'esprit en est dégoûté."

John Kenneth Galbraith, Économiste. (1908-2006)

"Celui qui contrôle le volume de la monnaie dans notre pays est maître absolu de toute l'industrie et tout le commerce... et quand vous réalisez que le système entier est très facilement contrôlé, d'une manière ou d'une autre, par une très petite élite de puissants, vous n'aurez pas besoin qu'on vous explique comment les périodes d'inflation et de déflation apparaissent."

James A. Garfield, Président des États-Unis, assassiné (1831-1881)

"Je pense que les institutions bancaires sont plus dangereuses pour nos libertés que des armées entières prêtes au combat. Si le peuple américain permet un jour que des banques privées contrôlent leur monnaie, les banques et toutes les institutions qui fleuriront autour des banques prive-

ront les gens de toute possession, d'abord par l'inflation, ensuite par la récession, jusqu'au jour où leurs enfants se réveilleront, sans maison et sans toit, sur la terre que leurs parents ont conquise."

Thomas Jefferson. (1743-1826)

"Le gouvernement devrait créer, émettre, et faire circuler toutes les devises et tous les crédits nécessaires pour satisfaire les dépenses du gouvernement et le pouvoir d'achat des consommateurs. En adoptant ces principes, les contribuables économiseraient d'immenses sommes d'argent en intérêts. Le privilège de créer et d'émettre de la monnaie n'est pas seulement la prérogative suprême du gouvernement, mais c'est aussi sa plus grande opportunité."

Abraham Lincoln, Président des États-Unis, assassiné (1809-1865)

"Le système financier est devenu la Banque centrale américaine (Federal Reserve Board). Cette banque centrale gère un système financier au moyen d'un groupe de purs profiteurs. Ce système est privé et son seul objectif consiste à réaliser les profits les plus énormes possibles en utilisant l'argent des autres. Cette loi (de la Réserve fédérale) démontre la plus grande preuve de confiance au monde. Lorsque le président signe cet acte, il légalise le gouvernement invisible par le pouvoir monétaire. Les personnes ne s'en rendent peut-être pas compte pour le moment mais le jour du jugement n'est plus qu'à quelques années, le jour du jugement de cet Acte qui représente le pire crime de tous les temps commis au nom de la loi par l'intermédiaire d'un projet de loi."

Charles A. Lindbergh. (1902-1974)

"Jusqu'à ce que le contrôle de l'émission de devises et de crédit soit restauré au gouvernement et reconnue comme sa responsabilité la plus flagrante et la plus sacrée, tout discours sur la souveraineté du Parlement et la démocratie est vain et futile... Une fois qu'une nation abandonne le contrôle de ses crédits, il n'importe plus qui fait ses lois... L'usure, une fois aux commandes, coule n'importe quelle nation."

William Lyon Mackenzie King, Ex-premier ministre du Canada. (1874-1950)

"Les banquiers Illuminati gouvernent le monde grâce à la dette qui correspond à l'argent créé à partir du néant. Ils ont besoin de gouverner le monde pour s'assurer qu'aucun pays ne faiblisse ou ne tente de les renverser. Aussi longtemps que les banques privées, au lieu des gouvernements, contrôleront la création de l'argent, la race humaine sera condamnée. Ces banquiers et leurs alliés ont tout acheté et tout le monde."

Henry Makow. Écrivain Canadien né en 1949.

"Je n'ai jamais vu personne ayant pu, avec logique et rationalité, justifier que le gouvernement fédéral emprunte pour utiliser son propre argent... Je pense que le temps viendra où les gens demanderont que cela soit changé. Je pense que le temps viendra dans ce pays où ils viendront nous accuser, vous, moi, et toute personne liée au Congrès, d'être resté assis sans rien faire et d'avoir permis à un système aussi stupide d'être perpétué."

Wright Patman, Membre démocrate du Congrès US, de 1928 à 1976, Président du comité de la Banque et de la Monnaie de 1963 à 1975.

"Nous sommes reconnaissants au Washington Post, au New York Times, au magazine Time, et aux autres grandes publications dont les directeurs ont assisté à nos réunions et respecté leurs promesses de discrétion depuis presque quarante ans. Il aurait été pour nous impossible de développer notre projet pour le monde si nous avions été exposés aux lumières de la publicité durant ces années. Mais le monde est aujourd'hui plus sophistiqué et préparé à l'entrée dans un gouvernement mondial. La souveraineté supranationale d'une élite intellectuelle et de banquiers mondiaux est assurément préférable à l'autodétermination nationale des siècles passés."

David Rockefeller, Commission Trilatérale, 1991

"Permettez-moi d'émettre et de contrôler les ressources monétaires d'un pays et je me moque de celui qui écrit ses lois."

M.A. Rothschild. (1744-1812)

"Les quelques personnes qui comprennent le système (argent et crédits) seront soit tellement intéres-

sés par les profits qu'il engendre, soit tellement dépendantes des faveurs qu'il conçoit, qu'il n'y aura aucune opposition au sein de cette classe. D'un autre côté, les personnes incapables d'appréhender l'immense avantage retiré du système par le capital porteront leur fardeau sans se plaindre et peut-être sans même remarquer que le système ne sert aucunement leurs intérêts."

Rothschild Brothers of London

"Le système bancaire moderne fabrique de l'argent à partir de rien. Ce processus est peut-être le tour de dextérité le plus étonnant qui fut jamais inventé. La banque fut conçue dans l'iniquité et est née dans le pêché. Les banquiers possèdent la Terre. Prenez la leur, mais laissez-leur le pouvoir de créer l'argent et en un tour de mains ils créeront assez d'argent pour la racheter. Otez-leur ce pouvoir, et toutes les grandes fortunes comme la mienne disparaîtront et ce serait bénéfique car nous aurions alors un monde meilleur et plus heureux. Mais si vous voulez continuer à être les esclaves des banques et à payer le prix de votre propre esclavage laissez donc les banquiers continuer à créer l'argent et à contrôler les crédits."

Sir Josiah Stamp, Directeur de la Banque d'Angleterre (1880-1941) (Réputé 2e fortune d'Angleterre à cette époque 1920.)

"Les banquiers détiennent la Terre. Si vous souhaitez rester leurs esclaves et payer le coût de votre propre esclavagisme, alors laissez les continuer à créer de l'argent."

Sir Josiah Stamp, Directeur de la Banque d'Angleterre, (1880-1941)

"Chaque fois qu'une banque accorde un prêt, un nouveau crédit bancaire est créé. Ce sont de nouveaux dépôts, de l'argent entièrement nouveau."

Graham F. Towers, Directeur de la banque du Canada de 1934 à 1955

>>> 17 Avril 2010 :

Journée internationale des luttes paysannes >>>

Pour commémorer la Journée internationale des Luttes Paysannes, le 17 avril 2010, le mouvement paysan international La Via Campesina lance un appel à toutes ses organisations membres, à ses alliés et à ses sympathisant(e)s pour qu'ils/elles s'unissent contre les entreprises multinationales qui veulent contrôler entièrement les systèmes agricoles et alimentaires dans le monde.

Le 17 avril 1996, 19 paysans sans terre du Brésil ont été massacrés par la police militaire, alors qu'ils défendaient leur droit à une production vivrière en réclamant l'accès à la terre. Depuis le massacre d'El Dorado dos Carajás, chaque année, à la même date, des actions sont menées par des organisations paysannes, des associations, des groupes d'étudiants, des ONG et des activistes, afin de demander la souveraineté alimentaire et le droit des paysans et des paysannes à nourrir leurs communautés.

L'année 2009 s'est terminée par trois sommets internationaux : le Sommet mondial de la FAO sur la Sécurité alimentaire, à Rome ; la Conférence ministérielle de l'OMC, à Genève ; et le Sommet sur le climat des Nations Unies, à Copenhague. Lors de chacun de ces sommets, les entreprises multinationales ont fait montre de leur intention de contrôler les systèmes agricoles et alimentaires, les marchés, les terres, les semences et l'eau – en fait, la nature tout entière – partout dans le monde. Les entreprises multinationales telles que Monsanto, Cargill, Archer Daniels Midland et Nestlé déploient, lors de ces événements, toute une armée de lobbyistes qui influencent les mesures politiques en leur faveur.

Par exemple, l'entreprise américaine Monsanto fait pression pour que des subventions soient allouées au soja Roundup Ready, qui est modifié génétiquement pour résister au glyphosate

(vendu par l'entreprise sous le nom de Roundup) et qui est le désherbant le plus utilisé dans le monde. Monsanto prétend que le soja Roundup Ready réduit les changements climatiques car, grâce à sa résistance au round-up, ces graines de soja peuvent être cultivées sans labourer la terre (ce qui produit du dioxyde de carbone). Cette technique est connue sous le nom de « zero labour ». Monsanto soutient donc que cela lui donne droit à des crédits carbone de la part du Mécanisme de Développement propre (MDP) de la Convention-cadre sur le changement climatique des Nations Unies.

Cependant, Monsanto et les autres multinationales sont les premières à contribuer au changement climatique et autres crises environnementales, car elles soutiennent un modèle d'agriculture industrielle qui n'est pas durable.

De plus, les multinationales aggravent la pauvreté et la récession économique dans le monde entier. En renforçant leur contrôle sur la terre et les marchés agricoles, elles contribuent à l'expulsion des paysans de leurs terres et à la réduction des activités en zone rurale. Ainsi, de nombreuses familles désespérées vont grossir les rangs des sans-emplois dans les bidonvilles urbains.

Les multinationales engrangent d'énormes profits, alors que la faim et la pauvreté augmentent. Une offensive contre les multinationales devient donc une priorité pour La Via Campesina. Notre mouvement envisage un monde où les firmes telles que Monsanto, Cargill, Carrefour et Walmart – et leur destruction de la nature, dont l'humanité fait partie – cesseront d'exister. Elles seront remplacées par des milliards de paysans et de paysannes qui, sur des fermes petites ou moyennes, produiront une alimentation saine pour des marchés locaux



Photo: Stefano Spinelli - flickr.com

et régionaux. Préservant la biodiversité. Protégeant les réserves aquifères. Capturant le carbone. Et revitalisant les économies rurales.

Pour marquer le 17 avril 2010, La Via Campesina lance un appel à tous ses membres et alliés pour qu'ils augmentent leur résistance contre les multinationales, et pour que les exigences paysannes soient prises en compte dans le monde entier.

Que pouvez-vous faire ?

- sensibiliser le public sur les destructions causées par les multinationales et sur les avantages de l'agriculture paysanne, en organisant un événement ou une action dans votre quartier, école, village ou organisation. Ce peut être une manifestation, un débat public, une action directe, la projection d'un film, une vente di-

recte, un échange de semences traditionnelles, un concours de chansons, etc.

- inscrivez-vous sur la liste électronique, pour être informé des actions organisées partout dans le monde, pour recevoir votre kit de mobilisation et pour informer les autres de ce que vous êtes en train d'organiser.
- inscrivez-vous ici : <http://viacampesina.net/mailman/lis...> Dites-nous ce que vous prévoyez de faire le plus vite possible, pour l'inclure dans la liste d'activités publiées sur www.viacampesina.org
- Après l'événement, envoyez-nous vos articles, vos photos et vidéos à : viacampesina@viacampesina.org

Cet article est repris de : <http://viacampesina.org/fr/>

>>> Le forfait fiscal >>>

Le 12 mars 2010, une large coalition associative, politique et syndicale composée du POP & Gauche en mouvement, de solidaritéS, du syndicat SSP, de la Gauche anticapitaliste, d'ACI-DUS, d'ATTAC, de la Fédération syndicale SUD et de la Déclaration de Berne, avec le soutien du Parti socialiste et des Verts, a lancé une initiative populaire visant à abolir les forfaits fiscaux dans le canton de Vaud. En effet, après l'échec des tentatives parlementaires, la voie de l'initiative populaire est nécessaire pour mettre fin à cette pratique antisociale. Ci-dessous nous reproduisons une présentation faite par un membre lors d'une réunion d'Attac Vaud.

Qu'est-ce que le forfait fiscal et à qui s'applique-t-il ?

Ce qu'on appelle communément «forfait fiscal» est en fait, selon la loi, une «imposition d'après la dépense». Au lieu d'être imposé sur son revenu et sa fortune, le contribuable l'est sur une estimation de ses dépenses.

Ce mode d'imposition peut être demandé par les ressortissants étrangers qui n'exercent pas d'activité lucrative en Suisse. Ces personnes doivent être domiciliées en Suisse, ou y séjourner pendant 90 jours -au moins- sans interruption notable.

L'impôt d'après la dépense est calculé en fonction des frais annuels occasionnés par le train de vie du contribuable et des personnes à sa charge vivant en Suisse. Par souci de simplification, la Confédération et la plupart des cantons considèrent que ses frais représentent un montant égal au quintuple du loyer du contribuable locataire ou au quintuple de la valeur locative du logement qu'il occupe et dont il est propriétaire.

C'est sur ce montant que l'impôt sera calculé, d'après les barèmes de l'impôt ordinaire, pour l'impôt fédéral, l'impôt cantonal et l'impôt communal.

Comme on le verra, le forfait fiscal est très généreux. Pour éviter, sans doute, que l'injustice soit trop évidente, la loi fédérale et les lois cantonales précisent bien que le forfait ne doit pas être inférieur aux impôts calculés sur la base des revenus de source suisse (revenus de la fortune immobilière et de biens mobiliers se trouvant en Suisse). Cet obstacle peut être contourné très facilement.

Commentaires

Une imposition d'après la dépense pourrait, à la limite, se concevoir pour les étrangers sans activité. Mais elle serait -à l'origine, déjà- injuste et inapplicable. Injuste parce que les riches contribuables ne dépendent de loin pas tout leur revenu. C'est un argument que l'on peut utiliser aussi pour la TVA. Inapplicable parce que l'estimation des dépenses du contribuable en Suisse et à l'étranger se heurte à trop de difficultés. La Confédération et les cantons ont donc, par souci de simplification, opté pour une formule d'évaluation de ces dépenses. On ne peut que constater, d'une part, que le souci de simplification mène très loin ; d'autre part, que la formule aboutit à une sous-estimation massive des dépenses, d'où une sous-estimation encore plus énorme des revenus.

Le forfait fiscal est un impôt très spécial qui a été manifestement conçu dès le départ pour attirer les riches étrangers. Le premier canton à l'avoir introduit a été le canton de Vaud en 1862, suivi de Genève en 1928. Ce n'est pas un hasard : il s'agissait, pour ces cantons, de profiter du séjour de ressortissant étrangers -britanniques, essentiellement- qui appréciaient déjà la beauté des rivages lémaniques.

A part le fait d'être riche, les exigences pour bénéficier du forfait fiscal sont peu élevées et les contrôles quasiment inexistantes. La domiciliation, qui oblige à résider en Suisse 180 jours ou plus, n'est pas exigée. Il suffit de séjourner dans le pays pendant 90 jours, au moins, sans interruption notable. Les agents du fisc ont autre chose à faire que de le contrôler. De même, ils n'iront pas vérifier que le contribuable n'a réellement aucune activité dans notre pays. Le fait d'avoir de multiples activités rémunératrices à l'étranger n'intéresse pas le fisc helvétique. En outre, si le contribuable gère sa fortune, si immense soit-elle, depuis la Suisse, cela n'est pas considéré comme une activité lucrative ! Mais le plus grave c'est que les revenus de la fortune du contribuable placée à l'étranger n'intéressent pas davantage le fisc. Autre avantage non négligeable du forfait fiscal : l'évaluation des dépenses est faite une fois pour toutes.

Enfin, il faut savoir que les règles posées sont à géométrie variable. Mme Yvette Jaggi, ex-syndique de Lausanne, affirme que les forfaits sont établis à la suite d'une négociation entre l'autorité de taxation et les contribuables concernés. Ceux-ci étant assistés de conseillers spécialisés dans l'optimisation fiscale. M. Maurice Tornay, ministre valaisan des finances, déclare, quant à lui : «Voilà quinze ans que nous cherchons à attirer des forfaits

en Valais». Comment ? Il ne le précise pas. Mais cela consiste à casser les prix : la moyenne des forfaits en Valais est, de loin, la plus basse de tous les cantons (voir tableau)

L'augmentation du nombre de contribuables bénéficiant du forfait est de 61% en 10 ans

Exemple de calcul de l'impôt (Selon Micheloud & Cie)

Vous achetez une maison pour un montant de 3 millions. La valeur locative de cette maison est, selon la loi, de 2,5 % de ce montant, soit 75'000 francs. Votre revenu imposable sera de 5 fois 75'000 francs, soit 375'000 francs. Votre imposition annuelle, en supposant un taux d'imposition de 30 %, sera d'environ 112 500 francs.

Quelques cas intéressants

Ingvar Kamprad -le fondateur d'Ikea- est au quatrième rang des hommes les plus riches du monde en 2009, avec une fortune estimée à 33 milliards de dollars. Il est établi à Épalinges, et sa pingrerie est proverbiale. Le fisc vaudois encourage son aversion aux dépenses inutiles : il paie un forfait fiscal de 200'000 francs annuels depuis 1976. Sur la base d'une estimation minimale de ses revenus, c'est 500 millions de francs qu'il devrait payer, soit 2500 fois plus.

Nombre de contribuable bénéficiant d'un forfait et montants encaissés (2008)

| Canton | Contribuables bénéficiant d'un forfait | | Montants encaissés en 2008* | Moyenne par contribuable 2008** |
|-----------------|--|---------|-----------------------------|---------------------------------|
| | en 1999 | en 2008 | | |
| Vaud | 1123 | 1197 | 169.0 | 141 000 |
| Genève | 514 | 639 | 155.3 | 243 000 |
| Tessin | 440 | 717 | 56.8 | 79 000 |
| Valais | 500 | 1005 | 45.2 | 45 000 |
| Zürich | 6 | 201 | 32.2 | 160 000 |
| Grisons | 214 | 258 | 28.3 | 110 000 |
| Berne | 100 | 208 | 19.6 | 94 000 |
| Neuchâtel (17°) | 5 | 31 | 3.1 | |
| Jura (20°) | 8 | 16 | 1.0 | |
| Suisse | 3106 | 5003 | 577.9 | 116 000 |

* En millions de francs/ total impôts fédéral, cantonal et communal

** Arrondis au millier de francs

Victor Vekselberg est un homme d'affaires russe qui fait partie du cercle des proches de Vladimir Poutine. Il n'est que 44e dans le classement mondial, avec une fortune de 10 milliards de dollars. Principal actionnaire de Sulzer et actionnaire important d'OC Oerlikon, il est établi à Zurich. Il semble que la connaissance de son cas ait joué un rôle important dans la suppression du forfait fiscal dans le canton. Mais, aux dernières nouvelles (janvier 2009), il n'avait toujours pas déménagé.

Lewis Hamilton, le champion de formule 1, est installé à Luins. Selon L'Hebdo, il prête son image à une marque de montres suisses. Les spots sont tournés à l'étranger, et cela suffit pour que le fisc vaudois considère qu'il n'a pas d'activité lucrative en Suisse.

Les arguments "marketing" pour vendre le forfait fiscal

Le forfait fiscal a incité bon nombre de fiduciaires et cabinets spécialisés à offrir leurs services aux honnêtes étrangers désireux de fuir un fisc exagérément confiscatoire. Ces spécialistes ont développé des arguments très révélateurs pour attirer de nouveaux clients. Prenons, par exemple, la société Michelloud & Cie, cabinet de conseil financier, qui, selon son site internet, «offre un service clé en main à des clients qui souhaitent s'installer, physiquement ou financièrement, vers (sic) la Suisse». Le «financièrement» laisse entrevoir plein de possibilités intéressantes, mais passons...!

Selon ce cabinet, les avantages du forfait fiscal sont, entre autres :

- Immuabilité : chaque année, vous payerez le même montant, indexé pour (sic) l'inflation ;
- Confidentialité : vous n'avez plus l'obligation de déclarer vos revenus et actifs réels. Même si vous avez des actifs dans une banque suisse, votre statut de résident suisse au bénéfice d'un forfait fera que ces investissements ne seront plus taxables, même en Suisse.
- Simplicité : finies les déclarations d'impôt de 50 pages, les montages compliqués ou l'épargne offshore dont on a peine à jouir. Désormais, vous entrez dans un véritable contrat fiscal avec la Suisse, fixant, sur la base d'un document signé par les deux parties, le montant d'impôt que vous payerez chaque année.

Quelques dates importantes

- 11 février 2009 : le peuple zurichois accepte la suppression du forfait avec 52,9 % des voix ;
- 6 mai 2009 : le Grand Conseil du canton de Bâle-Ville accepte une motion socialiste (60 voix contre 34) qui oblige le gouvernement à présenter une modification de la loi pour la suppression du forfait ;
- 10 septembre 2009 : le Conseil national a repoussé une motion par 113 voix contre 41 ;
- 29 septembre 2009 : le Grand Conseil vaudois se prononce contre la suppression du forfait fiscal ;
- 29 janvier 2010 : la Conférence des Directeurs cantonaux des Finances (CDF) souligne la nécessité de maintenir les forfaits fiscaux. Toutefois, elle suggère que le multiplicateur utilisé pour l'évaluation des dépenses du contribuable passe de 5 à 7 et que le montant minimum soit fixé à 400'000 francs (base

de l'impôt). Les cantons seraient libres d'adapter ce montant minimum pour l'impôt cantonal. Un délai transitoire de 5 ans pourrait être décidé par les cantons. Selon Pascal Broulis, ces décisions auraient été prises à la quasi-unanimité.

Arguments utilisés par les partisans du forfait

Les arguments donnés par la CDF :

- outil de politique fiscale utile au niveau économique et régional ;
- souveraineté des cantons ;
- une réduction excessive de l'imposition d'après la dépense, voire son abolition, aurait pour conséquence non pas une augmentation, mais bien plutôt une baisse des recettes fiscales ;
- la Suisse perdrait de son attrait.

M. Broulis cite Tibère : «Un bon berger tond ses moutons sans les écorcher».

Arguments pour l'abolition du forfait

L'article 127 de la Constitution fédérale, qui traite des principes régissant l'imposition, précise que «Les principes de l'universalité, de l'égalité de traitement et de la capacité économique doivent être respectés». Sur la base de cet article, on peut affirmer que le forfait fiscal est clairement anticonstitutionnel. D'ailleurs, la Confédération a pris grand soin de justifier l'imposition d'après la dépense dans le document qui la présente : «Elle s'applique lorsque la détermination du revenu et de la fortune au niveau mondial d'une personne assujettie à l'impôt pose d'importantes difficultés pratiques». On prend donc prétexte de la difficulté de la détermination du revenu et de la fortune des personnes les plus riches pour justifier un traitement scandaleusement privilégié.

Bien sûr, l'anticonstitutionnalité du forfait serait difficile à faire reconnaître. Il n'empêche que

cela démontre que le forfait est moralement indéfendable, parce que d'une injustice crasse.

Seuls ceux qui peuvent facilement se déplacer (et déplacer leurs avoirs) peuvent bénéficier de ce privilège. Il ne s'agit pas de la majorité de la population, mais seulement des plus riches. Cet argument peut s'appliquer également à la concurrence fiscale.

Il n'est pas du tout certain que tous les étrangers au bénéfice d'un forfait fiscal quitteraient la Suisse si on l'abolissait au niveau confédéral. Les étrangers apprécient beaucoup les nombreux autres avantages qu'offre notre pays : stabilité politique et sociale, beauté des paysages, tranquillité, etc. En outre, ils continueraient malheureusement à bénéficier en plein du secret bancaire.

Il est impossible de savoir si la suppression du forfait se traduirait par une baisse des impôts perçus par les cantons. Ce que l'on peut dire, c'est que si un faible pourcentage de contribuables bénéficiant du forfait restaient en Suisse et étaient taxés comme n'importe quel citoyen, cela compenserait très facilement les montants perdus à cause de ceux qui quitteraient notre pays.

Références : lois et ordonnance

- Loi fédérale du 14 déc. 1990 sur l'impôt fédéral direct
- Ordonnance du 15 mars 1993 sur l'imposition d'après la dépense en matière d'impôt fédéral direct.
- Loi du 4 juillet 2000 sur les impôts directs cantonaux.
- Pour le canton de Vaud : Règlement relatif à l'imposition d'après la dépense prévue par l'article 15 de la loi du 4 juillet 2000 sur les impôts directs cantonaux.

Gérald Mermet

>>> Pétition contre les licenciements discriminatoires chez Molino >>>

En 2008, la direction de la chaîne de restaurants Molino a décidé de remplacer dans toute la Suisse ses employé-e-s par du personnel purement italien. Il s'agit d'un concept marketing que Molino affiche sur sa page Internet et met en pratique activement – sans s'inquiéter des conséquences sociales et humaines d'une telle politique. Signez la pétition sur notre site internet:

http://www.suisse.attac.org/IMG/pdf/Petition_MolinoFR.pdf

Référendum contre la révision de la loi sur le chômage

Lors de sa session du mois de mars, les chambres fédérales ont finalisé la révision de la loi sur le chômage. Malgré quelques reculs de dernière minute, cette révision reste totalement inacceptable. Les différentes mesures envisagées reviennent à diminuer d'environ 10% les prestations de l'assurance-chômage.

Attac soutient le référendum contre cette loi. Nous vous invitons à le signer en vous rendant sur le site:

http://www.non-dlaci.ch/signature_feuilles.html



>>> Retraites: faisons simple >>>

Ce que la population consomme en une année correspond grosso modo à ce qu'elle produit pendant l'année. Le défi pour la société consiste à formuler un ensemble de règles pour distribuer la production parmi les personnes présentes. Des règles qui soient à la fois simples et équitables sont préférables. D'ailleurs la simplicité offre en soi un gage d'équité, car plus les règles sont simples plus vite chacun obtient son dû ; moins elles ouvrent la porte aux tricheries et moins il faut dépendre pour gérer le système.

Le principe de répartition tel que le connaît l'AVS manifeste une certaine simplicité équitable : les cotisations des cotisants servent aussitôt à payer les rentes des rentiers. Pour que les cotisants acceptent le système, il vaut mieux qu'ils soient confiants que lorsqu'ils seront rentiers à leur tour les cotisants d'alors accepteront toujours de leur attribuer une part équitable de la production du moment.

Les retraites par accumulation fonctionnent évidemment selon le même principe mais selon des modalités nettement plus biscornues. Le cotisant accumule des titres. On lui assure qu'ils lui donneront droit à un revenu le moment venu. Or ce prétendu droit dépend toujours de la bonne volonté de la population active à ce moment-là. C'est elle qui dé-

cidera si elle a envie de rétribuer les détenteurs d'anciens titres, et si oui à quelles conditions. Après la révolution d'octobre 1917, les autorités soviétiques décidèrent de continuer à servir l'intérêt dû aux petits rentiers détenteurs d'obligations de l'État déchu. Ces rentiers furent mieux servis que ceux qui avaient fait confiance en 2008 à Lehman Brothers ou à Madoff, pour ne citer que ces deux exemples. En 2010, le peuple suisse vota sur le « taux de conversion minimal » à appliquer aux rentes du 2e pilier. Or le vote n'engageait pas les votants, ou si peu, puisque le nouveau taux ne s'appliquerait qu'à partir de 2016 ; jusque-là, le peuple aurait tout loisir de modifier ses prétendus engagements.

Entre-temps, la création, la gestion et le négoce des titres rapportent des revenus substantiels aux entreprises financières et aux financiers qui s'y consacrent ; c'est d'autant moins de disponible pour le reste de la population, qu'elle soit active ou rentière.

Faisons simple : évitons le détour qui passe par le fouillis de la manipulation de titres, prenons le chemin direct du versement au paiement.

Edouard Dommen
Membre du conseil scientifique
d'attac

>>> Pétition pour une taxe Robin des Bois >>>



Assez de rhétorique, il faut passer à l'action!

Le secteur financier est responsable de la crise économique actuelle. La croissance exponentielle de ce secteur, concentré sur ses profits spéculatifs à court terme, a créé une écono-

mie de casino. Avec l'explosion de la dernière bulle, des millions d'hommes et de femmes ont perdu leur emploi. Partout dans le monde, des gens se sont enfoncés dans la pauvreté et cent millions de personnes supplémentaires souffrent de la faim. Des centaines de milliards de dollars ont été mobilisés pour sauver les banques et le système financier, sans répondre aux crises sociales et écologiques.

Les multinationales du secteur financier ont bénéficié pendant des décennies de l'absence de régulation significative, et sont largement responsables de la crise. Il est temps qu'elles paient leur juste part des coûts de la relance. Une taxe sur les transactions financières serait l'instrument le plus efficace pour le garantir.

Afin de faire pression sur le G20 qui se réunira en juin au Canada,

une lettre demandant l'introduction d'une taxe "Robin des Bois" a été lancée au niveau européen.

Près de 20'000 personnes ont déjà signé. Nous vous invitons à le faire également sur le site

www.makefinancework.org/